



**L'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

# **DOSSIER DE PRESSE 11 MARS 2021**

## **L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS ENRICHIT SES PROGRAMMES DE PRÉVENTION**

**Risques Chimiques Pros :  
une solution inédite et deux nouvelles subventions**

**TMS Pros :  
une approche en adéquation avec les secteurs les plus touchés**

**Contact presse**

**L'Assurance Maladie - Risques professionnels :**

**delphine.sens@assurance-maladie.fr – 01 72 60 22 88**

## SOMMAIRE

	Page
<b>COMMUNIQUÉ DE PRESSE</b>	<b>3</b>
<b>MIEUX CONNAITRE LES RISQUES CHIMIQUES</b>	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- De quoi parle-t-on ?</li><li>- Les agents CMR</li></ul>	
<b>UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>6</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les risques chimiques : tous concernés</li><li>- Un impact sur l'activité économique de l'entreprise</li></ul>	
<b>PRÉVENIR LES RISQUES CHIMIQUES AVEC LE NOUVEAU PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS</b>	<b>7</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- En quoi consiste le nouveau programme Risques Chimiques Pros</li><li>- Un parcours en ligne structuré en 4 étapes</li><li>- Les conditions de réussite</li><li>- Un accompagnement attentionné pour 5 000 entreprises</li></ul>	
<b>LES AIDES FINANCIÈRES DESTINÉES AUX PETITES ENTREPRISES</b>	<b>9</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les Subventions Prévention TPE</li><li>- Les contrats de prévention</li></ul>	
<b>UNE ENTREPRISE TÉMOIGNE</b>	<b>10</b>
<b>MIEUX CONNAITRE LES TMS</b>	<b>11</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Qu'est-ce qu'un trouble musculosquelettique ?</li><li>- Les facteurs de risques</li></ul>	
<b>UN DOUBLE ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE PERFORMANCE POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>12</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Un enjeu de santé publique</li><li>- Un impact sur l'activité des entreprises</li></ul>	
<b>RÉDUIRE LES TMS AVEC TMS PROS</b>	<b>13</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une démarche efficace en 4 étapes</li><li>- Une efficacité prouvée</li></ul>	
<b>LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES</b>	<b>15</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les aides financières</li><li>- Les contrats de prévention</li><li>- Les formations</li></ul>	
<b>LES ENTREPRISES TÉMOIGNENT</b>	<b>16</b>

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS ENRICHIT SES PROGRAMMES DE PRÉVENTION POUR LES ENTREPRISES

#### Risques Chimiques Pros : une solution inédite et deux nouvelles subventions TMS Pros : une approche en adéquation avec les secteurs les plus touchés

La crise de la Covid-19 a provoqué de nombreux changements organisationnels au sein des entreprises. Ce contexte sanitaire ne doit pas faire oublier l'importance d'engager une démarche de prévention des risques professionnels déjà connus au sein des entreprises.

Exposition aux produits chimiques, mal de dos, troubles musculosquelettiques (TMS), pour diminuer l'impact sur la santé des salariés et optimiser la performance des entreprises, l'Assurance Maladie - Risques professionnels enrichit ses offres de prévention en proposant une nouvelle démarche en ligne - Risques Chimiques Pros - et en renouvelant son programme TMS Pros à travers une approche adaptée aux secteurs les plus touchés. Une action de sensibilisation et de communication sera menée à partir du 11 mars sur ces risques et les solutions proposées.

#### RISQUES CHIMIQUES PROS : UNE DÉMARCHE OUVERTE À TOUTES LES ENTREPRISES, ASSOCIÉE À DEUX NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES

2<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles en France, les risques chimiques sont le résultat de l'exposition ou de l'utilisation d'un ou plusieurs produits chimiques dangereux dont certains cancérogènes. Présents dans tous les secteurs d'activité, ils ont des effets immédiats et/ou différés sur la santé des salariés.

Articulé autour d'un parcours en ligne de 4 étapes, le programme de prévention Risques Chimiques Pros, développé par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, permet aux entreprises d'évaluer les risques, de planifier et suivre les actions engagées, afin de réduire l'exposition des salariés à des produits chimiques et d'en éviter les conséquences notamment dans les secteurs les plus concernés : ateliers de réparation automobile, bâtiment et travaux publics, centres de contrôle technique, mécanique et usinage, menuiserie et métiers du bois, soins et analyses.

Ce parcours ouvert à toutes les entreprises intègre une action d'accompagnement par les caisses régionales de l'Assurance Maladie – Risques professionnels.

En effet, depuis 2019, des diagnostics ont été menés dans 5 000 entreprises ciblées dans le but d'évaluer leur niveau de connaissance du risque, et de les accompagner afin qu'elles établissent et mettent en œuvre un plan d'actions à fin 2022.

Pour aider les petites et moyennes entreprises (de moins de 50 salariés) à mettre en place cette démarche de prévention, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose à compter du mois de mars 2021 deux nouvelles Subventions Prévention TPE : [Risques Chimiques Pros Équipements](#) et [Risques Chimiques Pros Peinture en Menuiserie](#).

Ces subventions viennent en complément des deux subventions déjà existantes : [Airbonus](#) pour les centres de contrôle technique et les ateliers de réparation, et [Soudage + sûr](#).

Les subventions correspondent à 50 ou 70 % du montant de l'investissement réalisé par les entreprises pour acquérir matériels ou équipements. Elles sont plafonnées à 25 000 euros hors taxes.

#### TMS PROS : UNE DÉMARCHE ENRICHIE POUR AIDER LES ENTREPRISES À RÉDUIRE L'IMPACT DES TMS ET DU MAL DE DOS

Les troubles musculosquelettiques, incluant le mal de dos, constituent 88 % des maladies professionnelles reconnues en France. Chaque année, on dénombre par ailleurs 70 000 accidents du travail (lombalgies) liés à la manutention avec au moins 4 jours d'arrêt de travail. Quelques secteurs d'activités concentrent l'essentiel de ces TMS : aide et soin à la personne, BTP, grande distribution, industrie agroalimentaire, industrie métallurgique, propreté, transport logistique.

Les conséquences de ces maladies peuvent être lourdes pour les salariés et les entreprises. Dégradation de la qualité de vie, douleurs répétées, perte de capacité, handicap, risque de désinsertion, inaptitudes, difficulté d'évolution professionnelle. Les TMS peuvent avoir un fort impact sur les performances de l'entreprise et la pérennité de leurs activités.

Pour lutter contre les effets de ces maladies, le programme TMS Pros créé en 2014 a évolué :

- Une **nouvelle identification des entreprises les plus concernées dans les secteurs impactés par les TMS avec intégration de la problématique « mal de dos »** (établie sur les accidents du travail liés à la lombalgie) ;
- Une [rubrique dédiée sur ameli.fr](#) qui permet de mener la démarche de façon totalement autonome ;
- **Une approche grands comptes** pour faciliter le suivi et la mobilisation de plusieurs établissements relevant de la même entreprise.

La démarche TMS Pros, articulée autour de 4 étapes en ligne, permet de travailler sur les facteurs de risques et l'organisation du travail. Elle est ouverte à toute entreprise souhaitant prévenir durablement les TMS de ses salariés, et comporte également un volet accompagnement pour les entreprises les plus concernées par les TMS.

Créée en 2014, elle a déjà permis à 6 500 entreprises accompagnées de mettre en place un plan d'actions et pour la grande majorité d'entre elles de procéder à une évaluation de leurs actions. Elles ont ainsi vu leur sinistralité baisser : entre 2014 et 2017, l'indice de fréquence (nombre de maladies professionnelles liées aux TMS déclaré pour 1 000 salariés) est passé de 6,8 à 5,9. Pour cette nouvelle phase du programme, 7 850 établissements ont été identifiés et seront accompagnés par les caisses régionales. Le déploiement de cette action, à partir du 11 mars, s'appuie sur une campagne de communication tournée vers les secteurs d'activité les plus concernés. Il ne concerne pas, pour le moment, le secteur de l'aide et soin à la personne, en raison de la crise sanitaire qui le met particulièrement en tension.

Toutes les informations et les différentes étapes des programmes de prévention sont à retrouver sur [ameli.fr/entreprise](http://ameli.fr/entreprise) :

- [Risques chimiques](#)
- [TMS](#)

---

## À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des «Accidents du travail et maladies professionnelles» (AT/MP). Elle a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents et maladies liées au travail. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes.

## MIEUX CONNAITRE LES RISQUES CHIMIQUES

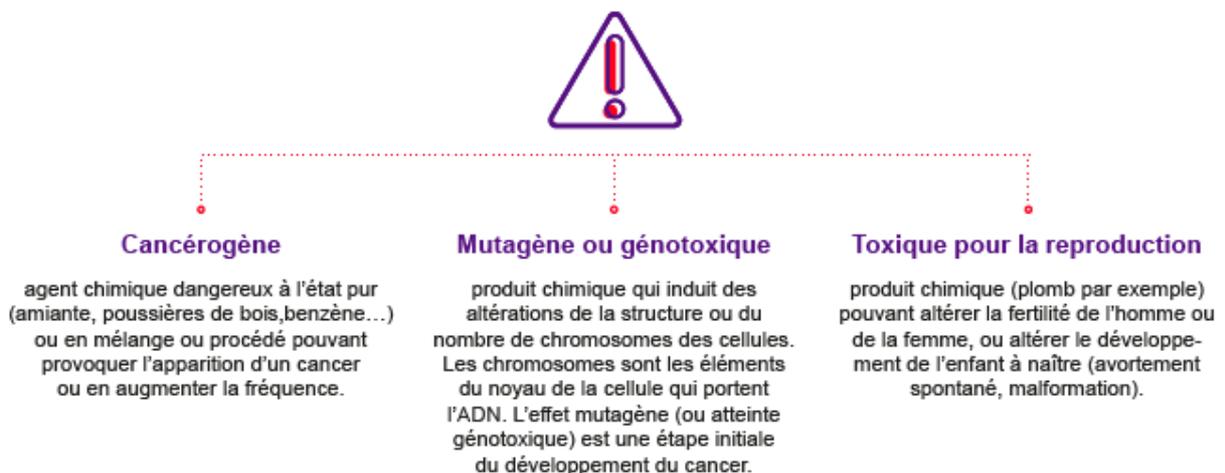
---

Pas forcément visibles ou perceptibles, les risques chimiques résultent de l'exposition ou de l'utilisation d'un ou plusieurs produits chimiques dangereux. Les salariés peuvent être en contact avec un produit chimique en le respirant, le touchant ou l'avalant. Présents dans tous les secteurs d'activité, ils ont des effets immédiats et/ou différés sur la santé des salariés :

- allergies, asphyxie, intoxications aiguës...
- mais également des effets différés tels que des cancers, ou autres pathologies détectables des années après l'exposition.

### Les agents CMR

Certains agents chimiques ont, à moyen ou long terme, des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, ils sont dénommés agents CMR. Les agents CMR sont les principaux responsables de maladies professionnelles d'origine chimique.



## **UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL**

---

Les substances chimiques dangereuses sont à l'origine d'une part importante des maladies professionnelles, qui ont un effet néfaste sur la qualité de vie et l'aptitude au travail des salariés, et dont l'issue peut parfois être fatale.

Les expositions aux risques chimiques peuvent survenir sur la quasi-totalité des lieux de travail. Agir en faveur de la prévention représente un enjeu social et économique essentiel.

### **Tous concernés**

- 2<sup>ème</sup> cause de maladies professionnelles en France ;
- 1 salarié sur 3 exposé à au moins un produit chimique ;
- plus de 10 % de la population active, soit plus de 2 millions de salariés, est potentiellement exposée à au moins un CMR ;
- chaque année, près de 1 800 cancers professionnels sont reconnus, dont 1 400 au titre de l'amiante ;
- 38 % des entreprises signalent la présence de substances chimiques ou biologiques potentiellement dangereuses sur leurs lieux de travail.

### **Un impact sur l'activité économique de l'entreprise**

Les risques chimiques représentent un coût important pour l'entreprise. Les employeurs sont confrontés à de nombreuses problématiques :

#### ***En termes de coûts directs :***

- paiement d'indemnités journalières ;
- remplacement d'un salarié en arrêt de travail.

#### ***En termes d'organisation interne :***

- turn-over et par conséquent désorganisation du travail ;
- baisse de la productivité ;
- retard dans la production.

Les risques chimiques peuvent également provoquer des dégâts matériels (incendie, explosion, ...) et mettre en danger la vie des salariés.

Les rejets dans l'eau, l'air ou le sol des produits chimiques utilisés par les entreprises ont un impact environnemental.

## PREVENIR LES RISQUES CHIMIQUES AVEC LE NOUVEAU PROGRAMME RISQUES CHIMIQUES PROS

Le programme Risques Chimiques Pros est une démarche de prévention proposée à toutes les entreprises concernées par les risques chimiques et désireuses de réduire l'exposition de leurs salariés. Agir contre les risques chimiques est une obligation légale pour les entreprises. Elles doivent en effet mettre en place des mesures pour éviter les expositions de leurs salariés à ces risques, ou du moins les réduire à leur niveau le plus bas possible. Le repérage des agents chimiques dangereux dont les CMR est une étape incontournable de la démarche de prévention.

### Le parcours en ligne Risques Chimiques Pros

Un parcours en ligne structuré en 4 étapes avec des outils et dispositifs spécifiques aux risques chimiques.



### Les conditions de réussite

3 actions clés sont déterminantes pour la réussite de cette démarche de prévention :

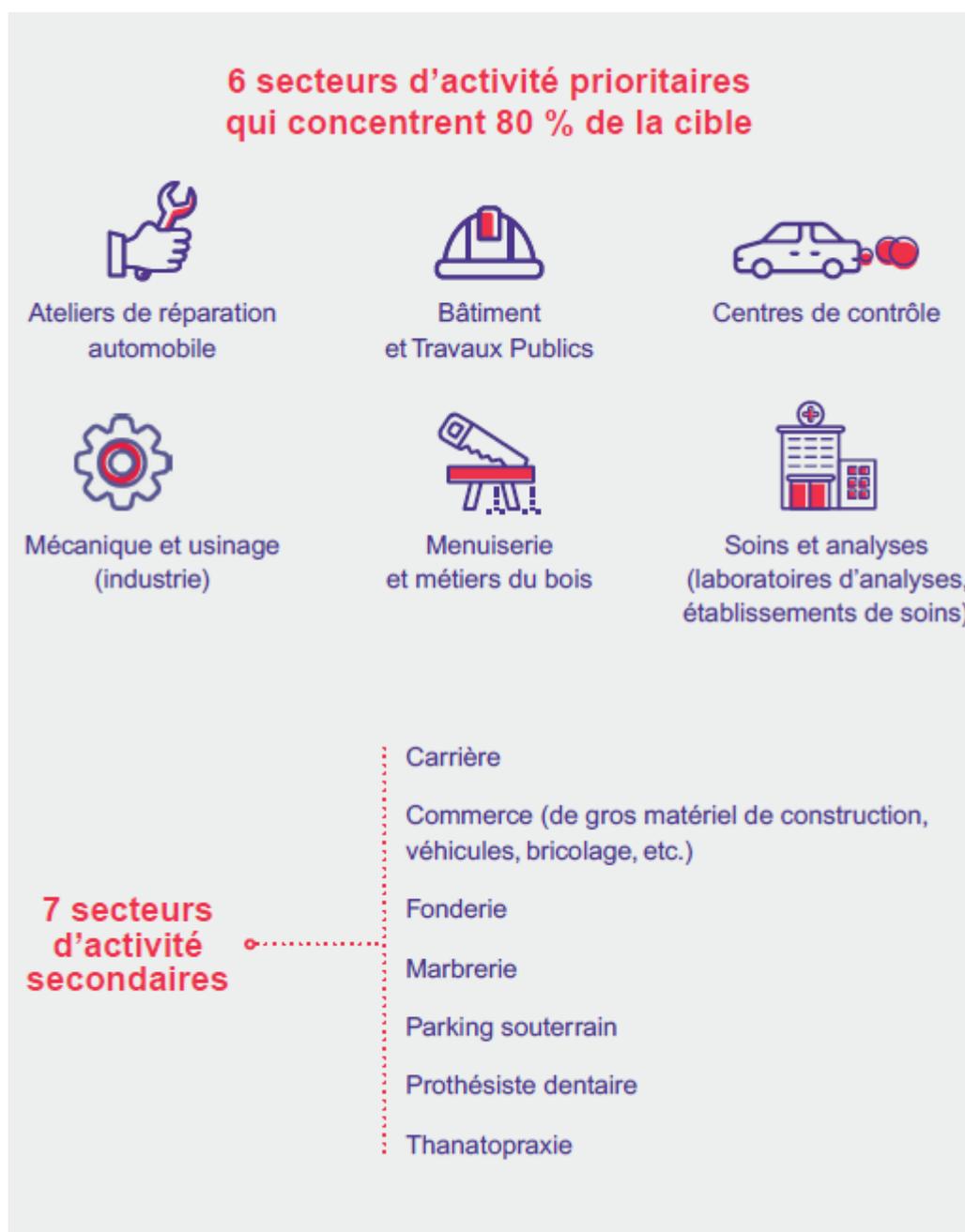
- la désignation d'un pilote ;
- la définition des priorités d'actions suite à l'évaluation des risques ;
- la vérification de l'efficacité des mesures de prévention mises en place.

### Un accompagnement attentionné pour 5 000 entreprises

Dans le cadre de Risques Chimiques Pros, l'Assurance Maladie – Risques professionnels prévoit de faire bénéficier 5 000 entreprises estimées les plus à risques en lien avec l'exposition des salariés à un agent CMR, d'un accompagnement personnalisé par les caisses régionales :

80 % de ces entreprises sont issues de 6 secteurs qui sont prioritaires au regard de l'exposition de leurs salariés au risque chimique. Les 20 % restants sont issues de 7 autres secteurs d'activité également exposés.

## 6 secteurs particulièrement concernés



Pour accompagner ces entreprises, les services prévention de l'Assurance Maladie – Risques professionnels ont mené en 2019 des diagnostics dans **80 % des 5 000 entreprises** ciblées, afin d'évaluer leur niveau de connaissance du risque et de mettre en place les actions adaptées à travers un parcours en ligne.

**En parallèle, des études sont menées dans ces entreprises pour caractériser les risques dans des situations mal connues afin d'enrichir l'offre de service du programme.**

## LES AIDES FINANCIERES DESTINEES AUX PETITES ENTREPRISES

---

### Des aides financières pour aider les entreprises

Destinées aux entreprises de moins de 50 salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels lance deux Subventions Prévention TPE inédites pour aider à investir dans des solutions de prévention. Ces aides sont plafonnées à 25 000 euros.

- [Risques Chimiques Pros Équipements](#) : aide les entreprises à s'équiper de protection collective ;
- [Risques Chimiques Pros Peinture en Menuiserie](#) : permet de financer des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols, lors de la phase d'application de peinture ou vernis durant la préparation et le nettoyage du bois.

Deux autres Subventions Prévention TPE étaient déjà disponibles pour prévenir le risque chimique dans deux activités :

- [Airbonus](#) : subventionne des équipements de captage des émissions de moteurs diesel pour protéger les salariés exposés ;
- [Soudage + sûreté](#) : aide les entreprises à s'équiper de moyens techniques permettant de capter les émissions produites lors des opérations de soudage à l'arc.

### Les contrats de prévention

En parallèle de ces aides, si l'entreprise compte moins de 200 salariés et si son secteur d'activité a signé une convention nationale d'objectifs avec l'Assurance Maladie – Risques professionnels, elle peut établir un [contrat de prévention](#) avec sa caisse régionale. Elle pourra ainsi bénéficier d'un financement entre 15 et 70 % du montant hors taxes de l'investissement matériel ou immatériel nécessaire à l'atteinte des objectifs prévus dans son contrat.

### Témoignage vidéo d'Anaïs Sevrin, responsable commerciale chez Centre Technique Automobile – Midi-Pyrénées

« Pour protéger nos salariés des émissions de diesel, nous avons installé des extracteurs et formé nos salariés à leur utilisation ».

**Anaïs Sevrin** : La société CTAMP, ce sont 12 centres de contrôle technique, 10 qui se situent sur Toulouse et Grand Toulouse, et 2 qui se situent en Ariège à la frontière avec l'Espagne. Nous avons tous un peu conscience des risques chimiques mais, nous en avons réellement pris conscience en 2016 quand la Carsat est venue nous expliquer et nous montrer différents schémas sur les risques liés à la pollution, notamment au moteur d'émission diesel.

*[Dans un centre de contrôle technique, un câble branché à pot d'échappement d'une voiture en marche.]*

**Anaïs Sevrin** : Les postes de travail que nous avons décidé de prioriser, c'est le contrôle technique et l'amélioration de toute la chaîne en installant des systèmes d'extraction qui se clipsent directement au pot d'échappement des voitures et qui suivent le véhicule par un système de rails tout au long du contrôle.

*[Un contrôleur branche un tuyau d'extraction des gaz d'un véhicule, au pot d'échappement d'une voiture. Un second contrôleur déplace un autre tuyau raccordé à un système de rails pour la placer sur un véhicule.]*

**Anaïs Sevrin** : La première chose, c'était d'impliquer le salarié dans le travail de mise en place des extracteurs. Si le salarié n'est pas convaincu, il ne s'en servira pas.

**Jean-Pierre Dubarry** : Pour définir les améliorations possibles, les contrôleurs ont été écoutés sur les possibilités et les divers emplacements optimum. Il y a eu des réunions d'échange d'informations, des notes de service et également une formation pour utiliser au mieux ces matériels.

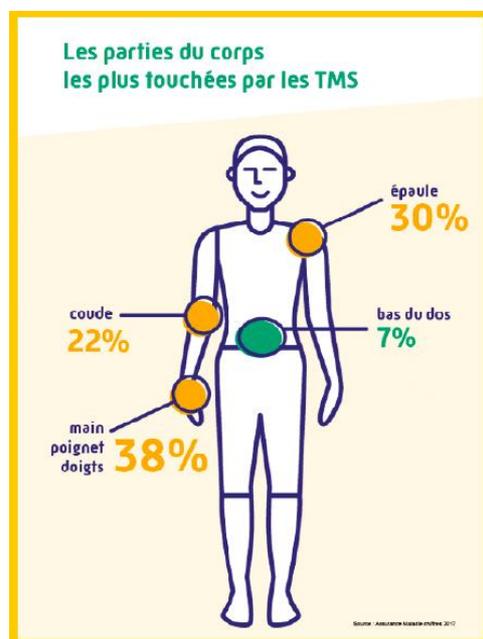
**Anaïs Sevrin** : Le conseiller Carsat a été, pour nous, une ancre. Il était là pour chaque question et nous a donné son point de vue sur ce qui est bon pour le salarié et ce qui ne l'est pas. C'est également un plus lorsqu'on embauche de nouveaux salariés : s'ils viennent chez nous ils auront le matériel pour se protéger des dangers de la pollution.

## MIEUX CONNAITRE LES TMS

### Qu'est-ce qu'un trouble musculosquelettique (TMS) ?

Les TMS sont des maladies qui touchent les tendons, les muscles, les articulations au niveau des coudes du haut et du bas du dos, les épaules, les bras, les mains. Ils résultent d'un déséquilibre entre les capacités du corps et les contraintes auxquelles il est exposé. Ils se traduisent par des symptômes douloureux et dans la grande majorité des cas par une réduction des capacités physiques.

### Parties du corps les plus concernées



### Les facteurs de risques

Au-delà de certains facteurs de risques individuels (par exemple un antécédent médical), l'activité professionnelle joue un rôle primordial dans leur apparition, leur durée ou leur aggravation. C'est notamment le cas lorsque l'organisation du travail (répartition de la charge, définition des tâches, gestion des remplacements, etc..) fait apparaître deux types de facteurs :

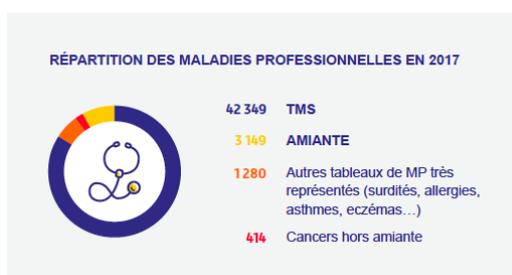
- des facteurs physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes...
- des facteurs psychosociaux : pression temporelle, manque d'autonomie, manque de soutien social, travail monotone...

## UN DOUBLE ENJEU DE SANTE PUBLIQUE ET DE PERFORMANCE POUR LES ENTREPRISES

Touchant toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, les TMS sont un enjeu social et économique primordial qui requiert la mise en place d'une action de prévention globale et pérenne.

### Un enjeu de santé publique

Représentant près de 9 maladies professionnelles sur 10, les TMS (dont le mal de dos) représentent la première maladie professionnelle reconnue en France. Les accidents du travail sont également concernés puisque le mal de dos représente à lui seul 20 % des accidents reconnus.



Les TMS entraînent des conséquences importantes pour les salariés :

- au niveau personnel : dégradation de la qualité de vie : douleurs répétées, perte de capacité, handicap ;
- au niveau professionnel : inaptitude, risque de désinsertion, difficultés à évoluer professionnellement.



**Lombalgie :**  
1ère cause d'inaptitude avant 45 ans



### Un impact sur l'activité économique de l'entreprise

Les entreprises touchées par les TMS sont confrontées à de nombreuses problématiques :

- hausse de l'absentéisme ;
- turn-over important et par conséquent désorganisation du travail, et baisse de la productivité et/ou de la qualité ;
- mauvais climat social au sein de l'entreprise ;
- difficultés à fidéliser les salariés ou difficultés à recruter ;
- hausse des cotisations AT/MP ....



**2 mois**  
c'est la durée moyenne d'un arrêt pour un accident lié au mal de dos



**22 Millions**  
de journées de travail perdues à cause des TMS et du mal de dos



**2 Milliards d'€**  
de cotisation versées chaque année par les entreprises, dont la moitié pour le mal de dos



**107 000 ETP**  
(équivalents temps plein), la conséquence des TMS sur l'absentéisme au sein des entreprises chaque année

L'impact des TMS dans les secteurs les plus concernés par ces risques est à retrouver [ici sur ameli/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise).

## REDUIRE LES TMS AVEC TMS PROS

La politique de prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels concerne d'abord les entreprises de secteurs d'activité les plus touchés par les TMS : aide et soins à la personne, bâtiment et travaux publics, transport et logistique, grande distribution, industrie agro-alimentaire, industrie métallurgique et propreté.

Toujours basé sur la sinistralité des entreprises, le programme TMS Pros s'est enrichi d'une problématique « mal de dos ».

### Une démarche efficace en 4 étapes

Prévenir les TMS c'est savoir identifier, connaître et maîtriser les risques pour transformer durablement des conditions de travail. Le programme TMS Pros est conçu pour permettre à toutes les entreprises de s'engager dans une démarche de prévention des TMS.

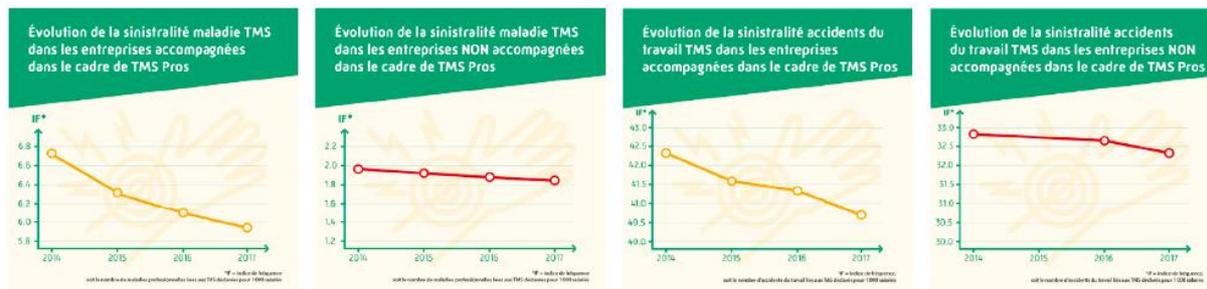
Une démarche structurée en 4 étapes et des outils sont mis à disposition de l'entreprise pour définir des actions de prévention adaptées questionnant :

- l'organisation du travail ;
- l'aménagement des postes ;
- la conception d'outils ou de produits ;
- le matériel ;
- la formation.



## Une efficacité prouvée

Dans le cadre de TMS Pros, l'Assurance Maladie - Risques professionnels accompagne les entreprises les plus impactées par ce risque dans leur démarche de prévention. Depuis 2014, les entreprises accompagnées ont vu baisser leur sinistralité maladie et accident du travail.



Fin 2019, près de 6 500 entreprises ciblées par le programme TMS Pros ont mis en place un plan d'actions. La grande majorité ont entrepris la démarche complète jusqu'à évaluation de leurs actions (validation de l'étape 4 de la démarche de prévention).

Face à l'enjeu de santé publique que représentent toujours les troubles musculosquelettiques et le mal de dos, ce programme est poursuivi et enrichi. 7 850 établissements, fortement impactés par les TMS et justifiant l'intervention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, ont été identifiés, sur des secteurs d'activités prioritaires : aide et soin à la personne en établissement et à domicile, secteur qui n'est pour l'instant pas mobilisé au regard de la forte pression due à la crise sanitaire, BTP, transport logistique, industrie agroalimentaire, commerce et grande distribution, propreté.

Chaque établissement dispose d'un espace personnalisé disponible en ligne sur ameli/entreprise et bénéficie à chaque étape de la démarche d'un accompagnement du service prévention de la caisse régionale.

## LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

---

Pour faciliter l'engagement et la mise en œuvre de cette démarche par les TPE et PME, des aides financières et des formations permettent de soutenir les TPE et PME qui s'engagent dans la démarche TMS Pros.

### Les aides financières

Destinées aux entreprises de moins de 50 salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose deux aides pour les accompagner dans leur démarche de prévention. Ces aides sont plafonnées à 25 000 euros chacune.

- [TMS Pros Diagnostic](#) pour financer la formation, l'évaluation et l'élaboration d'un plan d'actions contre les risques de troubles musculosquelettiques. Cette aide permet de financer 70 % de la formation d'une personne ressource ou chargé(e) de prévention en interne et/ou l'étude ergonomique des situations de travail pour réaliser un diagnostic de prévention et l'élaboration d'un plan d'actions ;
- Pour aider à la mise en œuvre du plan d'actions, [TMS Pros Action](#) permet de financer 50 % du montant des achats de matériel et/ou équipements nécessaires pour réduire les contraintes physiques en particulier lors des manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes. Elle permet également le financement de formations adaptées aux salariés concernés.

### Les contrats de prévention

En parallèle de ces deux aides, si l'entreprise compte moins de 200 salariés et si son secteur d'activité a signé une convention nationale d'objectifs avec l'Assurance Maladie – Risques professionnels, elle peut établir un [contrat de prévention](#) avec sa caisse régionale. Elle pourra ainsi bénéficier d'un financement entre 15 et 70 % du montant hors taxes de l'investissement matériel ou immatériel nécessaire à l'atteinte des objectifs prévus dans son contrat.

### Les formations

Les caisses régionales proposent aux entreprises, qui veulent s'engager dans une démarche de prévention des TMS, des formations en s'appuyant sur des organismes habilités.

Trois types de publics peuvent être formés :

- le dirigeant de l'entreprise ;
- la personne ressource, qui sera en charge du programme TMS Pros au sein de l'entreprise ;
- les salariés qui souhaitent s'investir dans le programme.

## LES ENTREPRISES TMOIGNENT



**ARNAUD LABAISSE,**  
**DIRECTEUR**  
Eiffage Construction Pays de Loire

*« La manutention d'objets lourds et les travaux dans des postures contraintes font partie de notre métier. La récurrence des accidents liés aux problèmes de dos et le nombre de maladies professionnelles nous ont amené à traiter frontalement ce sujet il y a 8 ans. Se préoccuper de la santé de ses collaborateurs est une obligation légale mais surtout une obligation morale. Mettre en place des plans de prévention, c'est prendre soin de ses collaborateurs et c'est aussi rendre l'entreprise plus performante. »*

**MARIE-LAURE COUDRAIS, RESPONSABLE QSE**



*« Dans le cadre de la prévention des TMS et des lombalgies, nous avons mis en place des groupes de travail pour mener une réflexion avec les collaborateurs les premiers concernés, à savoir nos compagnons sur nos chantiers. En parallèle, nous avons constitué un comité de pilotage, composé de membres de la direction, de services exploitation, de membres du CHSCT, d'organismes extérieurs, qui a pu acter et valider un certain nombre de propositions issues des groupes de travail. »*



**PHILIPPE BIZET,**  
**DIRECTEUR DE MAGASIN**  
Cora Forbach - Grande distribution

*« Notre démarche de prévention des TMS, qui comporte un volet sur le mal de dos, nous a conduit à faire évoluer les postes de travail qui n'étaient pas adaptés à des conditions de travail difficiles, à l'instar de la restauration, de la plonge ou de la boucherie. Le transport des marchandises au sein du magasin a également été ciblé car il sollicite fortement les muscles du dos. Pour éviter les risques, nous avons mis en place des chariots élévateurs qui mettent le produit à hauteur de bras du salarié évitant ainsi de se baisser plusieurs fois par jour. Les collaborateurs ont été très satisfaits de ces changements. »*